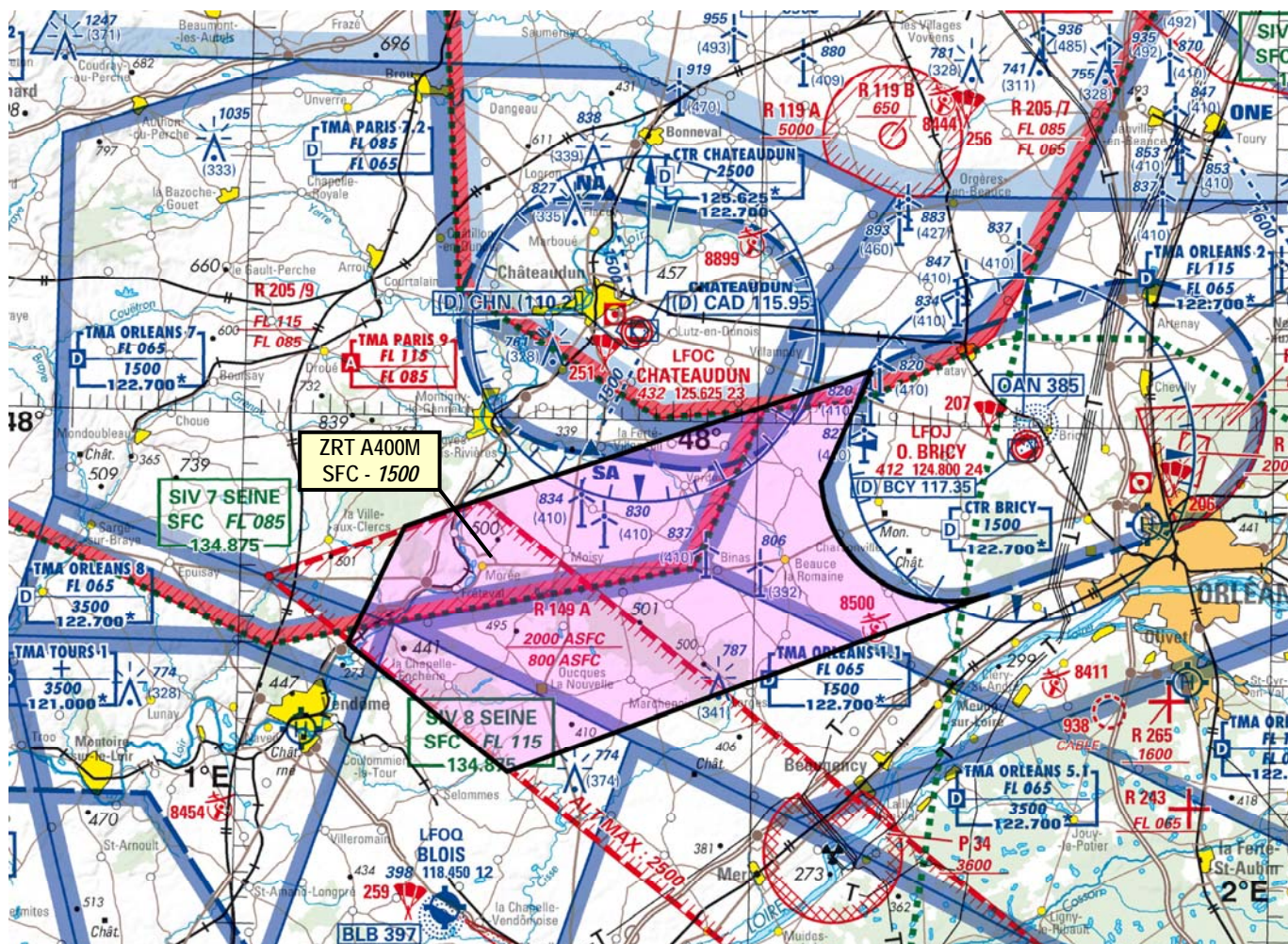


Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) A400M entre la CTR d'Orléans Bricy et la zone réglementée LF-R 149 A du RTBA défense

En vigueur : Du 22 avril 2021 au 03 novembre 2021

Lieu : FIR : Paris LFFF - AD : Orléans Bricy LFOJ



Extrait carte IGN au 1 : 500 000 édition 2021

**ACTIVITÉ**

Entraînements tactiques depuis Orléans Bricy (LFOJ) aux arrivées et départs en très basse altitude et rejointe de la zone LF-R 149 A du RTBA défense.

**DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ**

Activable par NOTAM avec un préavis de 48H, du lundi au vendredi sauf jours fériés

**INFORMATION DES USAGERS**

Activité réelle connue de :  
Orléans Bricy APP/TWR : 122.700 MHz / 124.800 MHz  
Seine INFO : 134.875 MHz / 118.050 MHz

**STATUT**

La ZRT, lorsqu'elle est active, se substitue aux portions des espaces aériens avec lesquels elle interfère.

**ORGANISME GESTIONNAIRE**

Bricy APP

## CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM : contournement obligatoire, sauf ACFT suivants qui devront se conformer aux instructions de Bricy APP :

- a) ACFT en entraînement dans la ZRT,
- b) ACFT en procédure arrivée ou départ d'Orléans Bricy. Ceux-ci pourront être soumis à des mesures de régulation spécifiques pouvant aller jusqu'à la suspension temporaire des vols,
- c) ACFT assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque leur mission est incompatible avec le contournement.

## SERVICES RENDUS

Information de vol et alerte par Bricy APP.

## LIMITES LATERALES ET VERTICALES

Limites latérales:

47°55'41"N - 01°09'32"E

47°56'49"N - 01°14'06"E

48°02'07"N - 01°36'33"E

47°57'43"N - 01°33'41"E

Arc anti-horaire de 5 Nm de rayon centré sur :

47°58'10"N - 01°41'07"E

47°53'28"N - 01°43'39"E

47°46'09"N - 01°15'48"E

47°51'02"N - 01°06'23"E

47°55'41"N - 01°09'32"E

Limites verticales :

SFC / 1500 FT AMSL

## DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Pendant les périodes d'activités :

- ◆ Activités restreintes, pouvant aller jusqu'à la suspension (selon protocole) :
  - aéromodélisme 8358 Ingré et 8500 Baccon.
- ◆ Activités suspendues :
  - activités vélivoles sur itinéraires dérogatoires décrites dans les protocoles locaux ou régionaux,
  - toutes les activités d'ULM et de vol libre situées en ZRT.

## ORGANISMES A CONTACTER

Avant l'activation :

61<sup>ème</sup> Escadre

Base Aérienne 123

BP 30130

45143 St Jean de la Ruelle Cedex

[ba123-61escadre-a400m.chef-operation.fct@intra.def.gouv.fr](mailto:ba123-61escadre-a400m.chef-operation.fct@intra.def.gouv.fr)

Téléphone : 02 45 40 77 99 puis 862 123 7070

Directeur des vols

Base Aérienne 123

GAA 1A123/CDMT

BP 30130

45143 Saint Jean de la Ruelle cedex

Téléphone : 02 38 42 66 55 ou PNIA : 811 123 66 61

[ba123.opo-dirvol-h24.fct@intra.def.gouv.fr](mailto:ba123.opo-dirvol-h24.fct@intra.def.gouv.fr)

Pendant l'activation :

Approche d'Orléans

Téléphone : 02 38 42 66 45 ou PNIA : 811 523 50 01

ou 02 45 40 77 99 puis 862 123 60 26